



SPECTACLE ASSISTANCE

Prestataire Paies et Formation en Gestion du Spectacle

Formation Continue d'Adultes - Déclaration d'activité n°93 13 14022 13 Auprès de la DREETS PACA (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état)

SIRET : 522 119 882 000 10 CODE APE : 8559A

PROGRAMME DE FORMATION CREATION D'ENTREPRISE - MODULE 21 h

GESTION COMPTABLE D'UNE ENTREPRISE CULTURELLE

Public Concerné :

Tout public désirant créer une structure culturelle

Prérequis : Sans niveau spécifique

Duré de la formation et modalité



organisation :

3 journées de 7 heures
soit 21 heures



Individuel ou collectif



Date à définir avec l'organisme de formation



1800 €

Contenu de la formation :

Acquérir les compétences nécessaires au niveau comptable et fiscal adapté au secteur culturel : Apprendre à enregistrer des factures en comptes de charges et comptes de produits. Maîtriser la TVA du secteur culturel. Appliquer le traitement comptable aux subventions. Passer les écritures liées aux contrats de cession, de coproduction, de droits d'auteur. Mise en pratique des opérations d'inventaire : Calculer les amortissements liés aux immobilisations. Enregistrer les provisions. Valoriser les produits et charges constatées d'avance ou à recevoir. Traiter les charges à payer et les produits à recevoir. Les états financiers. Élaborer le compte de résultat à partir des comptes de gestion. Construire le bilan à partir des comptes de bilan. Lire les états financiers.

Objectif de la formation :

Être capables de connaître les obligations comptables pour créer son entreprise dans le secteur culturel. Comprendre la fiscalité de votre projet culturel. Savoir élaborer un bilan, un compte de résultat et lire les états financiers.

Les points forts de la formation :

Comprendre la gestion comptable et fiscale pour toute personne désirant créer une structure culturelle. Étude d'un cas pratique à chaque chapitre pour tester ses connaissances.

Evaluations :

Evaluation formative de la formation sous forme d'études de cas, les participants réalisation des états financiers qui permettra d'évaluer les acquis du stagiaire



Qualopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
actions de formation

DÉLIVRÉE PAR



CERTIFICATION
QUALITÉ

